



PASSEPORT

Personne mineure

Le passeport est un document de voyage individuel valable 5 ans pour un mineur. Il peut aussi servir de pièce d'identité dans la plupart des pays étrangers.

Suite à la mise en place du passport biométrique, la mairie d'IGON ne reçoit plus les demandes de passeport. Vos demandes doivent désormais être déposées :

**à la mairie de NAY
les lundi-mardi-jeudi matin
sur rendez-vous.**

Pièces à fournir :

- Formulaire cerfa orange (1^{ère} page à compléter au stylo **noir**)
- 2 photos d'identité (identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, de face, tête nue (format 35mm x 45 mm)
- Originaux + copies des cartes nationales d'identités (ou autre document avec photo) du demandeur et d'un de ses parents
- 1 copie intégrale d'acte de naissance (de moins de 3 mois)
- 1 justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
- Timbre fiscal : 44 € pour les 15 ans et plus
 19 € pour les moins de 15 ans

➔ Dépôt du dossier en mairie aux heures d'ouverture au public.
La présence du demandeur est obligatoire !

Cas particuliers :

- Perte ou vol* : fournir une déclaration de perte ou de vol
- Parents divorcés* : fournir le dispositif du jugement de divorce statuant sur les modalités de l'exercice de l'autorité parentale
- Justificatif de nationalité française* (sauf si le demandeur est né en France et que l'un de ses parents est né en France)